

Auto-Cross & Kart-Cross de HIVES



CLUB : Ecurie Li Skiron Hives – Erneuville asbl

N° d'entreprise : 413 141 608

EPREUVE : AC/ KC & RKX de HIVES (La Roche)

DATE : dimanche 7 AOUT 2022

Championnat FWB 2022



REGLEMENT PARTICULIER

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19: Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier. Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF, le site de l'Ecurie www.liskiron.be ou par les Autorités. Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be + mise à jour constante.

Adresse des Vérifications administratives :

CIRCUIT DE HIVES

(6984 LA ROCHE)

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Ecurie Li Skiron Hives-Erneuville ASBL

siège social : Erneuville,41 6972 Erneuville

N° d'entreprise : 416141608

- Président : MATHIAS Eric

lic. ASAF : LX 742

- Secrétaire : VOLVERT Pascal

lic. ASAF : LX 738

- Trésorier : VOLVERT Pascal

Lic ASAF : LX 738

GESTION DE LA COURSE / Officiels

- Directeur de course : DANLOY Bernard

Lic. ASAF : LX 741

- Directeur(s) de course adjoint(s) : BURHAIN Joël

Lic. ASAF : LX 737

- Secrétaire du meeting : VOLVERT Pascal

Lic. ASAF : LX 738

- Directeur de sécurité : RENSON J-P

Lic. ASAF : LX 736

- Relation concurrents : VOLVERT Patrick

Lic. ASAF : LX 739

- Relation concurrents adjoint : HANSSENS Ivan

Lic. ASAF : LX 735

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- **Commissaires sportifs ASAF** : Président du collège : **DEMARCHE Ch.**

Lic. ASAF : NA 998

Membre : OLIJNYK G.

Lic. ASAF : LG 427

MACEDOINE Q.

Lic. ASAF : Na 846

- **Commissaires techniques ASAF** : Président du collège : **GILBERT G.**

Lic. ASAF : NA 973

Membre : LIEMANS K.

Lic. ASAF : NA 902

Secrétaire : CATOUL ML.

Lic. ASAF : NA 964

- Observateur ASAF : **JADOT Jérôme**

Lic. ASAF : LG 418

- Inspecteur - Sécurité ASAF : ☹☹

Lic. ASAF :

- Service médical

- Médecin épreuve : Dr MINSIER J-L n° Inami 1/80553/61/004

- Paramédical épreuve : ROOSEN Sabine n° Inami 4.49994.86.408

VOLVERT Romy n° Inami

- Ambulances normalisées type 112 : AMBUCE Rescue Team
Ambulanciers AMU

Nombre : 1

Nombre : 2

Chapitre 1 : Généralités

Art 1 : Identification :

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF 2022, du règlement particulier « AC/KC partie 1-Auto-cross, partie 2-Kart-cross », du règlement particulier « Rallye Kart-cross (RKX) » et du présent règlement.

Cette épreuve constitue le Championnat d'AC/KC 2022 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que le Championnat AC/KC de la CSAP Luxembourg.

Permanences : Le jour du meeting : Secrétariat sur circuit

Avant et après le meeting : **Secrétariat (Siège social Ecurie) : Rue Erneuville 41 6972 TENNEVILLE**
tél 0032 470 902 973

Timing :

samedi 6/8 : vérifications administratives et techniques éventuelles de 17h30 à 19h30

Dimanche 7/8 :

7H15	Début des vérifications administratives
7h45	Début des vérifications techniques
8H15	Début des essais
09H45	Fin des vérifications administratives
10H10	Fin des vérifications techniques
10H15	Fin des essais
10h30	Briefing obligatoire pilotes, commissaires
11H00	1 ^{ère} manche AC/KC et qualification 1 RKX
13H45	2 ^{ème} manche AC/KC et qualification 2 RKX
16H15	3 ^{ème} manche et finales AC/KC et qualification 3 RKX
18h15	Super Finale KC div1 + Demi-Finales et/ou Finales RKX
18H30	Proclamation des résultats et podium

Particularités

Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Particulier « Auto-cross, kart-cross » (partie 1 et partie 2, Chap. VII A des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2022) et du Règlement particulier « Rallye Kart-cross », dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Voitures admises

Discipline AUTO-CROSS

Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1300cc
Classe 2 : de 1301cc à 1800cc
Classe 3 : de 1801cc à illimité
Junior : jusque 1400cc (de 14 ans à 18 ans inclus)

Division 3 : de 0 à illimité

Division 6 : de 0 à illimité

Discipline KART-CROSS

Division 1 : Moteurs moto 4temps 650cc maxi (à partir de 16 ans)

Division 2 : Moteurs moto maxi 500cc (à partir de 16 ans)

Division 3 : Moteurs Citroën 2CV max 652cc ou moteur moto 500cc bridé à 40cv (à partir de 12 ans)

Discipline RALLYE KART-CROSS

Division Junior (de 12 à 16 ans inclus)

Sprint ER6 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc, référencé par la FIA

Junior Sprint CB500 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur HONDA CB500.

Junior Sprint Citroën 2cv véhicules équipés exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc max

Division Super Sprint (à partir de 16 ans) Les véhicules devront être équipés exclusivement d'un des moteurs suivants, issus d'une production "Moto" d'utilisation routière : YAMAHA R6 (fiche technique SC001) KAWASAKI ZX600 (fiche technique SC002) SUZUKI GSXR600 (fiche technique SC004) YAMAHA MT09 (fiche technique SC005) La cylindrée est limitée à : - 650cc pour les moteurs à 4 temps et à 4 cylindres ; - 850cc pour les moteurs à 3 cylindres.

Division Open 600 (à partir de 16 ans) Tous les moteurs de moto 4 temps et de 650cc maximum pourront être utilisés. Au-delà de 650cc il sera possible d'utiliser des moteurs à 3 cylindres maximum et de 850cc maximum.

Division Open 500 (à partir de 16 ans) Réservé aux moteurs Kawasaki ER6 N ou F de 649cc maxi, Honda CB500, Citroën 2cv de 652cc maximum et aux moteurs de 500cc max et à 4 temps.

Division Senior : à partir de 50 ans, Licence « C » minimum, règlement technique OPEN 600.

Article 3 : Participation

1) **Tout pilote devra s'inscrire au minimum 8 jours avant l'épreuve**, date de la poste faisant foi. L'épreuve est ouverte à tous les titulaires de licences annuelles d'un niveau suffisant délivrées par l'ASAF ou la VAS.

Les pilotes demandant un Titre de participation journalière «TP» (valable seulement pour 1 meeting) renverront le formulaire de licence TP correctement rempli en même temps que leur formulaire d'engagement, l'acceptation médicale validée par le médecin de famille (formulaire n°2).

Pour Rappel : les demandeurs de 45 ans et plus seront soumis systématiquement à un ECG à l'effort, qu'ils sollicitent l'obtention d'une licence annuelle ou d'un titre de participation « TP ».

Pour les mineurs, le formulaire d'autorisation parentale sera également joint.

Pour les détenteurs d'une licence annuelle RACB, un Titre de participation (formulaire n°1 complété et joint).

Dans tous les cas de figure, le document « copie des licences » sera joint, également.

IMPORTANT : Il ne sera plus possible de s'inscrire le jour de l'épreuve !

Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, devra parvenir, uniquement par voie postale, au plus tard 8 jours avant l'épreuve (au + tard le ven 29/7) à :

**Secrétariat Ecurie Li Skiron,
Rue Erneuville 41
B-6972 TENNEVILLE.**

Début des inscriptions le lundi 4 juillet 2022 ; clôture des inscriptions le ven 29 juillet.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre total de participants à 100 pilotes.

Les priorités seront établies suivant l'ordre de réception des paiements et des inscriptions par voie postale.

Pour la discipline Rallye kart-cross, le nombre d'inscrits maximum est de 35 pilotes.

Pour la discipline auto-cross, le nombre d'inscrits par classe est de 15 pilotes maximum.

Une réserve sera mise en place par l'organisateur si nécessaire.

Si le nombre de pilotes maximum par classe n'est pas atteint à la clôture des inscriptions, il sera possible de dépasser ces maximums pour atteindre les 100 participants.

2) Les frais d'inscription s'élèvent à 85 €, assurance comprise.

Le paiement de l'inscription se fera par virement sur le compte de l'Ecurie : BE37 7426 4718 3328 (bic CREGBEBB) au plus tard 8 jours avant l'épreuve, soit au plus tard le 29/7 ; communication : nom+prénom+discipline +div+classe.

En cas d'annulation du meeting si les mesures sanitaires devenaient très compliquées à faire respecter, l'organisateur s'engage à rembourser les pilotes inscrits.

Des chiffres en vue de former leur numéro pourront être acquis au prix d'1 €, la pièce.

Le pilote recevra un bracelet lors des vérifications administratives à porter obligatoirement pour contrôle éventuel sur la ligne de départ.

Seuls seront autorisés à prendre le départ de l'épreuve, les pilotes qui se seront acquittés du montant de l'engagement. Le montant de l'engagement pour véhicule non qualifié sera remboursé au pilote, moins **12,50 €** pour frais d'administratifs.

- Licence :

La licence annuelle minimale pour participer au meeting, est la licence « C » à 30 EUR. Elle peut s'obtenir préalablement auprès des clubs membres de l'ASAF . Elle est soumise à un agrément médical décerné par un médecin reconnu par la Fédération ou par le médecin de famille et/ou dépositaire du dossier médical. **Elle est soumise aussi pour les plus de 45 ans et plus à la réussite d'un test cardiologique à l'effort.**

Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile ainsi qu'une demande de **CAP ASAF (10 €)**, devront être jointes à la demande.

N.B. : Toutes les licences annuelles délivrées par la VAS autorisent également la participation aux compétitions de cette discipline.

- Titre de participation

Un titre de participation du type « TP-C » valable pour ce seul meeting, pourra être demandé en même temps que l'inscription ; l'attestation médicale aura été complétée et sera jointe à la demande (comme la licence annuelle "C" son obtention est soumise aussi pour les demandeurs de 45 ans et plus, à la réussite d'un test cardiologique à l'effort).

Son prix est de 15 € (RSG art 2) à ajouter à l'engagement de 85 eur.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés étrangers pourront y prendre part sous le couvert de leur seule licence étrangère d'un niveau suffisant, pour autant qu'ils en aient reçu l'autorisation expresse ou permanente de l'ASN qui leur a délivré cette licence.

Article 4 : Vérifications administratives et contrôle des documents

Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le jour de l'épreuve, le 7/8/2022, au secrétariat du circuit, situé à proximité de la ligne d'arrivée, selon ce timing : de 7h15 à 9h45, pour toutes les catégories, avec respect normes COVID éventuelles. Ces vérifications pourront éventuellement s'effectuer le samedi 6/8 de 17h30 à 19h30.

Article 5 : Parc concurrents et vérifications techniques

Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 7/8/2022, à proximités de la ligne de départ selon le timing suivant : de 7h45 à 10h10, pour toutes les catégories. **Le pilote se présentera obligatoirement aux vérifications techniques en tenue autorisée de course, muni de son casque et effectuera directement après ses tours d'essais.**

A l'issue de la dernière manche, les pilotes rangeront leurs véhicules à l'endroit désigné par la direction de course. Ce lieu sera défini lors du briefing (parc fermé). Les véhicules resteront dans ce parc jusqu'à ½ heure après l'arrivée de chaque course et seront libérés si aucune réclamation n'est déposée par un pilote de la même division.

Dans le parc pilotes, une bâche déployée en dessous du véhicule de compétition est obligatoire par respect des normes environnementales (art 6.6.1), bible ASAF.

Chapitre 3 : Déroulement de l'épreuve

Article 6 : Parcours

Situation : Circuit de HIVES, commune de LA ROCHE (B-6984)

Longueur : 700 M, 100% terre.

Largeur : de 8 à 15 M

Nombre de courses à effectuer : 3 manches de 6 à 8 tours pour chaque manche, le nombre de tours étant déterminé au briefing avec possibilité de modification avant chaque manche selon les circonstances.

En Kart-cross, ajout éventuel d'une Super finale au programme, course réservée aux kart-cross div 1, les mieux classés à l'issue des 3 manches (nombre à déterminer)

Toutes les courses de kart-cross DIV 1 et RKX seront agrémentées d'un « **joker-lap** ».

Article 7 : Prescriptions de l'épreuve

1) Les départs seront donnés à partir de 11h. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche sera refusé ou, au minimum, placé en fond de grille (si celle-ci n'est pas complètement mise en place).

2) Procédure de départ : Chapitre VII – A - Art. 1.10 des Prescriptions Sportives de l'ASAF.

3) En cas de casse sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du Commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.

4) Après le franchissement de l'arrivée, le pilote devra ralentir, il lui est interdit de dépasser, il rentrera au parc pilote à une vitesse de 5Km/h, au maximum (voir Chapitre VII – A - Art. 1.6. des Prescriptions Sportives).

5) Toute aide extérieure pendant la course entraînera la mise hors manche immédiate.

En auto-cross : une voiture immobilisée sur le toit ou un flanc provoquera directement une interruption de course. Cette voiture pourra repartir avec accord de la CT, lors des manches suivantes.

En kart-cross et rallye kart-cross : même règle mais en plus, un Kart-Cross qui fait un tonneau complet, ne sera pas autorisé à reprendre la piste même s'il retombe sur ses quatre roues et est en mesure de poursuivre la manche. Il sera évacué de la piste et ne pourra reprendre le départ des manches suivantes sans avoir été, au préalable, contrôlé par le CT.

Le ou les pilote(s) ayant interrompu la course ne sera (seront) pas classé(s) pour la manche.

6) **BAB-CROSS INTERDITS** sauf avis contraire du Directeur de course le jour de l'épreuve.

7) **Feux rouges arrières « anti-crash »** : devront être allumés automatiquement au moment du branchement du coupe-circuit (partie 1 auto-cross, art 1.2.7.2 éclairage, partie 2-kart-cross 2.7.3.8). Un contrôle sur la grille sera effectué ; en cas de dysfonctionnement, le concurrent sera exclu de la manche.

8) Les pilotes devront se présenter sur la pré-grille de départ non casqués, pour contrôle ; une fois celui-ci effectué, ils devront porter le casque sur la tête avant le départ.

9) **Les pneus "Euros Cross"** de plus de 12mm de profondeur sont interdits ainsi que les pneus neige redessinés avec une profondeur de plus de 12 mm

Article 8 : Affichage et classement

1) Affichage : Avant l'épreuve, après et pendant : près du secrétariat du circuit.

2) Les classements suivants seront établis : un classement à toutes les manches (voir Chapitre VII – A - Art. 1.9.6. des Prescriptions Sportives 2022).

Articles 9 : Proclamation des résultats

Une remise des prix se tiendra sur le circuit à 18H30.

Un trophée récompensera les 3 meilleurs classés de chaque catégorie.
L'organisateur pourra éventuellement procéder à la remise des coupes sur podium directement après chaque finale.

Articles 10 : Divers

1) Tout article non repris dans le présent règlement est prévu dans le règlement sportif ASAF et tout pilote est tenu de s'y soumettre, par le fait même de son engagement.

2) En cas de situation exceptionnelle, le collège constitué par le Direction de Course et les Commissaires Sportifs pourra modifier ou compléter le présent règlement, s'il le juge nécessaire.

3) En cas d'un avertissement, d'une sanction ou d'une exclusion, infligés par la Direction de Course en vertu des dispositions reprises dans le « Tableau des pénalités », du Chapitre VII – A – Art. 1.12. Tout concurrent, détenant, sous certaines conditions, un droit d'appel à faire valoir auprès du Collège des Commissaires Sportifs.

4) Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement de ses supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent.

5) Au cas où l'épreuve serait annulée ou reportée, le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et sera tenu au seul remboursement des frais de participation déjà versés.

6) En cas de litige, seul le texte français fera foi.

7) Accès parc pilotes strictement réglementé : à partir du samedi 7 août de 14H à 22h, le dimanche dès 7H.

Règlement approuvé par les Commissions «Auto Cross / Kart Cross " et RKX

de la CSAP Lux, en date du 13/05./2022 par **Lejeune Guy, N° licence Lx 728**

de l'ASAF, en date du 01/06/2022 par **Jérôme Jadot, N° Licence Lg 418**

Règlement officialisé pour le Secrétariat de l'ASAF, par **Bernard Hayez, N° Licence Ht 1**, en date du 2 juin 2022

Club organisateur : Ecurie Li Skiron asbl Hives - Erneville
Date : dimanche 7 août 2022
Championnat 2022 FWB AC/KC & RKX - Circuit de HIVES

n° voiture

Engagement reçu *	Paiement reçu *	DISCIPLINE *	DIVISION *	CLASSE *
Le/...../.....				
* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N				

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Permis de conduire : Carte d'identité :

Téléphone : GSM : email :

ASAF		VAS				N° Licence	Type	Ecurie	
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes. L'organisateur décline toute responsabilité lors d'un accident mettant en cause tout pilote présentant un taux d'alcoolémie supérieur à la norme et/ou convaincu de dopage. Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la police d'assurance ne couvre pas les conséquences de sinistre résultant de risques aggravés comme par exemple une personne handicapée ou reconnue cardiaque.

VEHICULE


Marque : Type : Cylindrée :cc

Auto-Cross Division	Division 1	Classe 1 (de 0 à 1300 cc) Junior(0 à 1400cc) De 14 à 18 ans inclus	Classe 2 (de 1301 à 1800 cc)	Classe 3 (1801 cc à illimité)
Classe	Division 3 Division 6	De 0 cc à illimité De 0 cc à illimité		
Kart-Cross Division	Division 1 Division 2 Division 3	Moteurs libre 650cc maximum carbu ou injection Moteurs moto maxi 500cc Moteurs Citroën 2CV 652cc max ou moto 500 bridé 40 CV		
R K X Division	Junior SprER6 Junior SprCB500 Junior Spr 2cv Super Sprint OPEN 600 OPEN 500 SENIOR	moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc équipés exclusivement du moteur HONDA CB500 équipés exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc max Voir règl part article 2 pour spécificités		

Les concurrents de moins de 18 ans, non titulaires d'une licence annuelle ASAF ou VAS joindront, en outre, à leur demande, une attestation parentale signée et légalisée par la commune de leur domicile (voir site www.asaf.be) pour obtenir une licence journalière.

Fait à, le/...../ 2022 Faire précéder la (les) signature(e) de la mention "Lu et approuvé".
 « » **signature pilote** *Signature du représentant légal*

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> </table>								
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>										

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : AC/KC & RKX de HIVES (LA ROCHE)	Date : 07/08/ 2022
---	---------------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Si moins de 18 ans, OBLIGATION de joindre une copie de la carte d'identité ou de l'acte de naissance, une autorisation parentale légalisée et une demande de « Certificat d'Autorité Parentale – CAP » (sur le formulaire ASAF disponible sur : www.asaf.be)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 1. l'ASAF et les CSAP ;
Art. 2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
Art. 3. le ou les organisateurs de la manifestation ;
Art. 4. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
Art. 5. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
Art. 6. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
Art. 7. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
 b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
 c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
 d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.


<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des) dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :
 Fait à le/...../.....

<p>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p>	<p><i>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</i> Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p>												
Je soussigné, Dr....., déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">ECG d'effort :</td> <td style="width: 20%;">OUI / NON</td> <td style="width: 20%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td>OUI / NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> </table>	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :		
	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)										
	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :												
	Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....										
Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :													
Remarque : <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"													
Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.										

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> </tr> </table>							
<p>Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES</p>									

Nom de l'épreuve : AC/KC & RKX de HIVES (LA ROCHE)	Date : 07/08/2022
---	--------------------------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Expérience requise*	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*
Agrément médical éventuel = Lic. RACB		Numéro de licence :			*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.			

Province :		Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	-	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			
Age minimum : 18 ans.			

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 8. l'ASAF et les CSAP. ;
Art. 9. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
Art. 10. le ou les organisateurs de la manifestation ;
Art. 11. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
Art. 12. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
Art. 13. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
Art. 14. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
 f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
 g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
 h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.
--	---

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

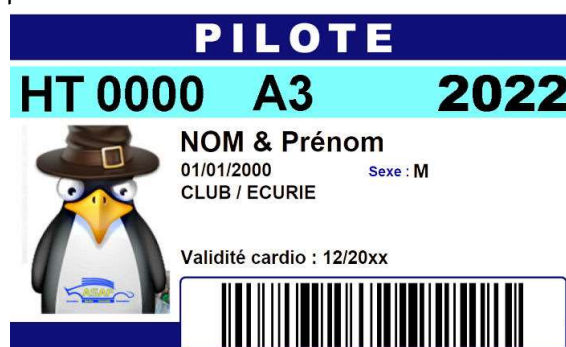
**Copilote :**

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Auto Cross*/ Kart Cross*/RKX 7 août 2022

Circuit de HIVES – La Roche

n°:.....

VERIFICATIONS TECHNIQUES

AUTO-CROSS

KART-CROSS

RKX

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :

Si pseudonyme :

Prénom :

Signature :

...../ « »

.....

.....

Province :**ASAF****VAS****N° Licence****Type**

.....

.....

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)**Marque****Type****Cylindrée****Turbo****Division****Classe**

.....

.....

..... CC

O / N

 -

.....

.....

Numéros de portières/Capot avant

Elargisseurs de voies

Pare-brise

Pneumatiques

Eclairage

Fixations des roues

Documents de bord

Fonctionnement des freins

Réservoir à essence

Anneau de remorquage

Canalisation d'essence

Conformité de classe

Tôle pare-feu avant/arrière

Conformité de division

Arceau de sécurité

Vêtements (Combinaison)

Ceintures de sécurité / Harnais

Divers :

Batterie

Autocollant ASAF

Extincteur

N° Passeport ASAF

Appui-tête

Casque / HANS

EN ORDRE

Fixations dans l'habitacle

NON CONFORME

Publicités sur vitres

Commissaire Technique

Rétroviseurs Ext. / Int.

Nom/Cachet :

Sièges

Licence N° :

Echappement

Signature du

Protections des tuyauteries

SECRETARIAT ADMINISTRATIF :

Poids

TIRAGE :